

Capitaine 500 (C500)

Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

Objectif de la formation :

Après 12 mois de navigation, le brevet de Capitaine 500 permet d'occuper les fonctions suivantes en navigation avec l'exploitation de navire inférieur à 600 UMS qui naviguent à moins de 200 milles des côtes.

Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité, être titulaire du C200 et posséder 6 mois de navigation.

Programme :

Module Navigation - P1-2

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| ○ Navigation | 40 heures |
| ○ Stage RADAR / ARPA | 30 heures |
| ○ Météorologie | 10 heures |
| ○ Règle de barre, balisage, signaux | 10 heures |
| ○ Tenue su quart | 10 heures |
| ○ Anglais SMCP et technique | 30 heures |

Total Module P1-0 130 heures

Module Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes – P2-2

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| ○ Description et construction | 15 heures |
| ○ Stabilité | 60 heures |
| ○ Entretien et réparation | 15 heures |
| ○ Sécurité | 30 heures |
| ○ Arrimage et manutention | 15 heures |

Total Module P2-1 135 heures

Module National Pont NP-2

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| ○ Gestion | 40 heures |
| ○ Environnement professionnel | 42 heures |

Total Module N-2 82 heures

TOTAL FORMATION MODULAIRE

342 heures

Formations Spécifiques *

- | | |
|---|-----------|
| ○ Enseignement médical de niveau II | 21 heures |
| ○ CGO | 70 heures |
| ○ Qualification avancé à la lutte contre l'incendie | 32 heures |
| ○ Certificat d'aptitude à l'exploitation des engins et radeaux de sauvetage | 30 heures |

* suivant le candidat – cas d'un titulaire du CFBS et d'une attestation de formation pour le personnel servant à bord des navires à passager, acquis en formation « capitaine 200 » et non titulaire du CQALI, du CAEERS, de l'EM II et du CGO

TOTAL FORMATION SPECIFIQUE

185 heures

TOTAL FORMATION CAPITAINE 200

535 heures

Conditions de délivrance du brevet de Capitaine 500

Tout candidat à un brevet de Capitaine 500 doit :

- Avoir 20 ans au moins le jour du dépôt de sa demande de brevet,
- Être titulaire de l'ensemble des attestations, en cours de validité, justifiant de l'acquisition des modules,
- Être titulaire du Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS + médical 1) en cours de validité,
- Être titulaire du CGO en cours de validité,
- Être titulaire du Certificat d'aptitude à l'exploitation des engins et radeaux de sauvetage en cours de validité,
- Être titulaire du Certificat de qualification avancé à la lutte contre l'incendie,
- Être titulaire du Certificat de formation Médicale-niveau II,
- Être titulaire du Certificat Agent de Sureté Navire (ASN),
- Être titulaire du Certificat de Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers
- le brevet de Capitaine 500 est obtenu après 12 mois de navigation effective en tant qu'officier pont.